

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 98-0313/PR/TPUL portant nomination de la Commission chargée de la passation des services et des reformes administratives au bureau des projets urbains.

n° 98-0313/PR/TPUL

Ministère

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME
ET DU LOGEMENT

Date de publication

8 juin 1998

Numéro JO

n° 11 du 15/06/1998

Date du numéro

15 juin 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution en date du 15 septembre 1992**VU** le décret n°97-0191/PREdu 28 décembre 1997 portant remaniement des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions**VU** l'arrêté n°97-0078/PR/TPUL du 13 janvier 1991 portant création d'un comité ministériel des Projets urbains**VU** l'arrêté n°84-0975/PR du 7 juillet 1985 portant création d'un comité interministériel et d'un bureau de projet pour le Projet de Développement Urbain**VU** l'arrêté n°85-103/PR/TP du 10 mai 1985 attribuant une indemnité forfaitaire au Chef du Projet de Développement Urbain**VU** l'arrêté n°98-0310/PR/TPUL du 4 juin 1998 portant nomination d'un chef de Projet de Développement Urbain ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

En application de l'arrêté n°98-0310/PR/TPUL en date du 4 juin 1998 portant nomination d'un Chef de Projet de Développement Urbain, il est désigné une Commission présidée par Monsieur Mohamed Ali Hassan, représentant le Cabinet du Ministre des Travaux Publics, de l'urbanisme et du Logement chargée de la passation de service au bureau des Projets Urbains, comprenant

- Mr. Saleh Toubet Egueh, Contrôleur financier – Mr. Daher Abdillahi Moussa » « – Mr. Abdi Ibrahim Absieh, Directeur des Travaux Publics – Mr. Ahmed Mohamed Hersi, Directeur de l'Urbanisme et du Logement P.I
- Mr. le Directeur des Finances ou son représentant – Mr. le Commissaire de la République, Chef du District de Djibouti ou son représentant.

Article 2

Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 8 juin 1998 et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*P. le Président de la République
et P.O. le Directeur de Cabinet*

OSMAN AHMED MOUSSA